

À Jarrie, les ravages de la chimie

En ce mois de septembre 2011, un anniversaire est passé plus inaperçu qu'un autre. Si personne n'a pu manquer la commémoration du 11/09, les dix ans de l'accident d'AZF à Toulouse ont par contre beaucoup moins squatté journaux papiers et télévisés. Malgré plus de 30 morts, 2500 blessés et de considérables dégâts matériels, aucune « guerre contre le terrorisme » de l'industrie chimique n'a été déclarée et l'interminable procès a abouti à une relaxe générale.

Plus jamais ça ? Rien n'est moins sûr, à Toulouse comme dans les communes du sud-grenoblois de Jarrie et de Pont-de-Claix, où les plateformes chimiques font la fierté des décideurs. Ici aussi, les ouvriers meurent de la chimie. Pas dans les circonstances spectaculaires d'une explosion mais dans le silence et l'indifférence des cancers notamment dûs à l'amiante. À l'occasion d'un procès intenté par des ouvriers victimes de l'amiante à leur ancien employeur, Le Postillon vous propose un petit voyage dans le monde effrayant de la chimie du sud-grenoblois.

« Chez Arkema-Jarrie, l'ampleur de la maladie professionnelle est la même que celle d'AZF. Pour une même entreprise, on a plus de trente morts et soixante-dix malades. C'est considérable. Mais c'est moins frappant qu'AZF parce que ça n'explose pas. Là, c'est latent, les gens sont en bonne santé et tombent malades tardivement ».

Nous sommes le jeudi 22 septembre, au palais de justice de Grenoble et c'est l'avocat Jean-Paul Teissonnière qui parle. Il est venu défendre 46 salariés de l'entreprise Arkema partis en « retraite amiante » et tentant d'obtenir plus d'argent de la part de leur ancien employeur. Avec la « retraite amiante », dispositif leur permettant de partir plus tôt à la retraite suivant le nombre d'années d'exposition à l'amiante (trois ans d'exposition = un an de retraite en plus), ils ne touchent que 65% de leur salaire brut. Ils ont donc assignés Arkema au tribunal des prud'hommes pour tenter d'obtenir de l'argent de la part de l'industriel pour « préjudice financier » et « préjudice d'anxiété ». L'avocat de l'industriel rejette ces demandes : pour lui les salariés ont de la chance d'être partis à la retraite plus tôt sans être malades et ne doivent donc pas se plaindre. Un argument balayé par Maître Teissonnière : « Les salariés ne sont pas encore contaminés. Mais ils ont inhalés le même air que ceux qui sont malades ou ceux qui sont décédés ».

« Aujourd'hui on est dans le cadre d'un crime organisé et non pas d'un drame sanitaire. Arkema nous a exposés aux dangers de l'amiante. Nous, on n'a rien choisi ». Là, c'est Patrick Casillas qui parle, toujours au tribunal. Lui est un ancien salarié d'Arkema-Jarrie parti en « retraite amiante ». Ancien syndicaliste CGT, il préside depuis sa création le Caper-Sud-Isère, antenne locale de l'Andeva (Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante). Dans son bureau de Pont-de-Claix, il nous raconte : « Au Caper, on n'est pas nombreux, on a commencé à seize, on n'est plus que cinq : à savoir que la tâche est très lourde, qu'on côtoie la mort tous les jours, les personnes craquent, c'est pas facile. On suit les dossiers, on sympathise avec les victimes, dont beaucoup décèdent : c'est difficile à supporter. (...) L'amiante, on en entend très peu parler, c'est très peu médiatique, surtout dans les grandes boîtes comme Arkema ou Rhodia où les médecins du travail sont souvent des valets du patronat. Ils bloquent tout. À Arkema-Jarrie, j'avais dit au médecin en réunion qu'il méritait d'être mis en examen pour crimes et empoisonnement. Il a vraiment eu un comportement immoral, il a tout fait pour tout cacher. C'est un bandit de grand chemin. (...) L'amiante c'est 100 000 morts. L'amiante, encore aujourd'hui en France elle tue 10 personnes par jour et personne n'en parle ».



Et au fait, que produit Arkema-Jarrie ? De l'amiante ? Pas du tout : du chlore et des dérivés. « Avec de l'énergie électrique et pour matières premières le sel, l'éthylène ou le méthanol, l'usine fabrique de grands intermédiaires chimiques (chlore, soude, hydrogène, chlorate de soude) qui sont ensuite utilisés pour produire de l'eau de Javel, du dichloréthane, de l'eau oxygénée, du perchlorate de soude, et des dérivés chlorés (Jarylec® et chlorure de méthyle) » (*).

Le chlore et les plateformes chimiques de Jarrie et Pont-de-Claix, c'est une grande histoire d'amour qui dure depuis presque un siècle. Pendant la première guerre mondiale, en avril 1915, les Allemands lancent les premières attaques chimiques massives à base de chlore. Résultat : près de 10 000 victimes. Le gouvernement français veut lui rendre la pareille mais se rend compte qu'il n'y a pas d'usine à la hauteur. Il décide d'en faire construire une et motive l'entrepreneur lyonnais Gillet, qui choisit les sites de Pont-de-Claix et de Jarrie. Pourquoi ? Pour les fameux « atouts » de la cuvette grenobloise, à savoir la présence massive d'eau et d'électricité (l'industrie du chlore en consomme beaucoup), et pour une raison géostratégique : le site est loin du front et ne peut donc pas être pris pour cible par les Allemands. Tout doit aller très vite, l'usine commence à être construite en septembre 1915, deux mois avant que les autorités locales (préfecture, mairie de Pont-de-Claix...) ne donnent leur autorisation. Bien entendu, les normes de sécurité ou l'exposition des populations voisines aux rejets toxiques ne font pas partie des préoccupations de l'époque. En 1916, l'usine débute la production du chlore et peu de temps après, le gaz moutarde inonda le front avec « l'efficacité » que l'on sait.

Quatre-vingt-quinze ans plus tard, on ne fabrique plus d'armes de guerre sur les plateformes chimiques de Jarrie et de Pont-de-Claix. Après de multiples rebondissements, hausses d'effectifs, changements de propriétaires, baisses d'effectifs, fermetures, reprises, près de 2000 personnes travaillent encore sur ces sites autour de la transformation du chlore. À Pont-de-Claix, les principales entreprises répondent aux doux noms de Perstop, Air Liquide, Lyondell, Teris, Isochem, Novacid. Toute une poésie. À Jarrie, il y a Arkema, Air Liquide et Cézus, une filiale d'Areva. De la chimie pour le nucléaire ? Parfaitement : Cézus-Jarrie fabrique de « l'éponge de zirconium », indispensable pour le « gainage des tubes de combustible nucléaire ». « Il fournit 55% du marché mondial », c'est-à-dire que plus de la moitié des réacteurs nucléaires mondiaux sont dépendants de ce qui sort de cette petite usine de Jarrie qui emploie 250 personnes. De quoi donner des idées, non ?

À Cézus, aussi, l'amiante a fait des dégâts. Moins qu'à Arkema mais quand même. Julien Gillot, représentant CGT au CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) nous assure autour d'un café qu'à « l'été 2010, il y avait eu 3 décès et 10 maladies professionnelles dus à l'amiante ». Lui et ses collègues se battent pour faire classer Cézus en « site amiante », afin que les anciens, qui ont été exposés au produit cancérigène jusqu'en 1994, puissent bénéficier de la « retraite amiante ». « Sur les départs amiante on a des gros soucis au niveau des délais administratifs. À Arkema ils ont mis des années à être classés. Nous ça fait un an et demi qu'on est dessus. Tout est fait, il ne manque plus que la parution au Journal Officiel : juste un coup de tampon en gros. Et ça va faire plus de trois mois qu'on attend. Pour les gars qui ont droit au départ, 46 pour l'instant, chaque mois de délai administratif c'est un mois de retraite qu'ils perdent. Si Cézus avait été classé il y a quatre ans, certains seraient déjà partis. Plus ça traîne, plus l'État et Areva leur volent des mois de cotisation. C'est du vol parce que ces cotisations ce n'est pas une faveur. C'est une justice parce qu'ils ont été empoisonnés ».



Une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Voilà ce avec quoi doivent vivre tous les anciens salariés d'Arkema, de Cézus et de tant d'autres entreprises qui ont été exposés à l'amiante jusqu'au milieu des années 1990. Patrick Casillas ne décolère pas : « L'amiante provoque des maladie très sournoises, parce qu'on ne voit rien. On a très peu de victimes encore en activité. Les mésothéliomes [NDR : forme virulente de cancer dû à l'amiante] ont un grand temps de latence,

jusqu'à 40 ans ». Voilà pourquoi les anciens salariés demandent à leur employeur un « préjudice d'anxiété ». L'ancien salarié d'Arkema poursuit : « On passe des radios et des scanners régulièrement et on a toujours peur du diagnostic. À la moindre bronchite ou à la moindre toux, les gars sont anxieux. Et puis ils ont connu les 30 morts. Ils disent : pourquoi eux et pourquoi pas moi aujourd'hui ? »

Ce qui est bien avec la chimie, c'est que l'anxiété peut être partagée entre les salariés et les voisins. Près d'AZF à Toulouse ou à Jarrie, avec ou sans amiante, habiter à côté d'une plateforme, c'est aussi être exposé à un danger permanent. En témoigne la liste de tous les incidents survenus ces dernières années pour la seule usine d'Arkema-Jarrie. Extrait :

- « Lundi 2 mai après-midi, un incendie s'est déclaré dans l'atelier de production de chlorate d'Arkema, alors que des travaux étaient réalisés sur une tuyauterie d'hydrogène par deux salariés. Le plan d'opération interne (POI) a immédiatement été déclenché, les équipes d'exploitation présentes sur place ont pu maîtriser ce départ de feu en quelques minutes » (Le Daubé, 03/05/2011).
- « Jeudi 17 février 2011 à 13 heures, le personnel de l'usine a détecté une teneur anormale en dichloroéthane (DCE) dans le rejet aqueux du site. Le plan d'opération interne (POI) a été immédiatement déclenché et les équipes internes de sécurité sont rapidement intervenues pour procéder au détournement de l'effluent vers les bassins de rétention. L'incident a été maîtrisé à 14h30. La quantité de DCE rejetée dans la Romanche est estimée à moins de 20 kilogrammes » (Communiqué de presse d'Arkema, 17/02/2011).
- « Une explosion a fait deux blessés léger dans un atelier de chlorate du site d'Arkema Jarrie : deux salariés de la société ont, semble-t-il, souffert du bruit causé par la déflagration, qui s'est produite dans un espace clos. Selon un communiqué d'Arkema, l'indice « matières dangereuses relâchées » de cet incident est évalué au niveau 1 sur une échelle qui en comporte 6 » (Le Daubé, 19/06/2010).
- « Mercredi 20 mai à 15h10, un nuage constitué de vapeur d'eau et de traces d'acide chlorhydrique (HCl) s'est échappé du toit de l'atelier de production de chlorure d'aluminium. La fuite a nécessité la mise en fonctionnement de rideaux d'eau et l'interruption momentanée de la circulation sur le chemin communal et du trafic SNCF » (Communiqué de presse d'Arkema, 20/05/2009).
- « Jarrie, le 09/04/2006. Dans une usine chimique, 35 kg de 1,2-dichloroéthane sont rejetés dans la Romanche, puis dans le Drac via les eaux résiduaires. (...) L'enregistrement des paramètres de fonctionnement de la colonne stripping montre que le pic de pollution a perduré pendant 45 minutes et a donc concerné 35 kg de dichloroéthane » (journal Préventique-Sécurité, juillet-août 2006).
- (...) On n'aura pas la place ici de lister les incidents survenus dans les autres usines de Jarrie et Pont-de-Claix. De toute façon les directions respectives ont à chaque fois assuré « qu'il n'y a[vait] pas de danger pour l'environnement », que « les matières dangereuses rejetées étaient en très faible qualité », « en dessous des seuils », et que « les risques ont été maîtrisés ». Le même vocabulaire utilisé par les autorités nucléaires après chaque « incident ». Comment ne pas les croire ?



Il y a les incidents, et puis il y a le quotidien. Et les multiples agréments que l'industrie chimique offre à ses riverains, plus ou moins proches. Petit aperçu :

- Le mercure : en 2009, l'association France Nature Environnement avait fait faire des mesures autour du site d'Arkema. Il en ressortait que « Le site d'Arkema à Jarrie présentait des pics de mercure très élevés (jusqu'à plus de 20 000 ng/m³ air sur des périodes de 10 secondes), accompagnés d'un bruit de fond important (supérieur à 300 ng/m³ air), bruit de fond qui a de nouveau été relevé lors d'une deuxième visite malheureusement écourtée par l'arrivée des services de gendarmerie appelés par l'exploitant . La mesure à 20 761 ng/m³ air correspond à 20 fois le seuil de risque défini par l'OMS (1 000 ng/m³ air) pour une exposition chronique et plus de 100 fois le seuil préconisé par l'ATSDR, l'agence américaine d'enregistrement des substances toxiques et des intoxications, de 200 ng/m³ air » (www.enviscope.com). Des mesures contestées par Arkema qui, et c'est très étonnant, assure qu'elle « respecte bien évidemment la limite des rejets autorisés ».
- Les décharges : à Champ-sur-Drac, commune voisine de Jarrie, Arkema a légué aux générations futures des terrains où elle entreposait quelques déchets jusque dans les années 1970. Ils sont maintenant particulièrement riches en « métaux lourds, notamment du plomb, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), pesticides organochlorés et PCB en quantité notable » (basol.ecologie.gouv.fr) et l'entreprise ne reprendra même pas ce qui lui est dû car elle ne veut pas entendre parler de « dépollution ». Sympa, non ?
- Les rejets de PCB dans les fleuves : un rapport parlementaire du 25 juin 2008 nous apprend que « la pollution au PCB des cours d'eau, et donc du Rhône, est essentiellement une pollution historique liée à l'industrialisation du territoire. Deux sites industriels situés à proximité de Grenoble ont produit une grande part des PCB en France, Jarrie et Pont-de-Claix, [dont] (...) la production cumulée est estimée à près de 180 000 tonnes, dont environ 124 000 tonnes (78 %) étaient destinées au marché français ».
- Les transports de matières dangereuses : « selon les chiffres de la préfecture, ce sont entre 600 000 et 700 000 tonnes de produits chimiques qui sont transportées en train chaque année, sans parler des 374 600 tonnes de gaz liquéfiés, de produits inflammables ou toxiques

qui circulent dans les camions et passent tous les jours à hauteur du Rondeau » (Entreprises Rhône-Alpes, 12/2001).

- (...) Tout ceci c'est le quotidien. Hélas, on n'a pas la place ici de traiter les cas de circonstances exceptionnelles, catastrophes naturelles, industrielles ou géopolitique (tremblements de terre, crue de la Romanche, rupture de barrages, attentats...) qui apporteraient aux salariés comme aux riverains d'autres types de réjouissances.

Après cette énumération des produits toxiques rejetés par l'usine, vous vous inquiétez pour la nappe phréatique qui passe juste en dessous ? Ne paniquez pas, le ministère de l'Écologie et du Développement durable a tout prévu. Sur son site Basol (basol.ecologie.gouv.fr), base de données sur les sites pollués, il détaille les mesures dictées à Arkema :

« De ces études, il ressort un contexte hydrogéologique très vulnérable compte tenu de la profondeur (à environ 3 m) de la nappe alluviale mais surtout de la perméabilité des alluvions et du sol. Le site se trouve à proximité de nombreux captages utilisés pour l'industrie ou pour l'irrigation. C'est la raison pour laquelle, il est imposé par arrêté à la société Arkema de prélever dans la nappe un débit permanent de 1m³/s permettant de maintenir un confinement hydraulique ».

En clair, le ministère de l'écologie impose à Arkema de pomper en permanence 1m³ d'eau par seconde pour « maintenir le confinement hydraulique », c'est-à-dire que la nappe phréatique soit toujours assez basse pour ne pas atteindre les sols pollués aux PCB, mercure... Il n'y a plus qu'à espérer que le système de pompage d'Arkema ne tombe pas en panne.

Au passage, un petit calcul : 1m³ = 1000 litres. Donc Arkema pompe quoiqu'il arrive 60 000 litres d'eau à la minute, ou 3 600 000 litres d'eau à l'heure. Et vous, pensez-vous à couper l'eau quand vous vous brossez les dents ?



Avec quelques années de retard, la déferlante du « développement durable » a fini par atteindre la chimie et les industriels ont dû revoir toutes leurs plaquettes de communication. L'enjeu, c'est de pouvoir assurer un avenir à l'industrie de la chimie, en la dépoussiérant de sa réputation polluante pour l'habiller d'atours écolo-compatibles. Axelera, le pôle de compétitivité rhônealpin autour de la chimie (incluant les sites de Jarrie et Pont-de-Claix) parsème sa communication de termes comme « la chimie-environnement », « biochimie », « la préservation des espaces naturels ».

« production éco-efficente », « le recyclage et la recyclabilité des matériaux », « la chimie issue du végétal ». Ça fait rêver, non ?

Il y a juste quelque chose dont ils ne parlent pas. Un oubli, sans doute. La transformation du chlore consomme beaucoup, énormément d'électricité. En 2002, Atofina-Jarrie (ancien nom d'Arkema) se vantait ainsi dans un document publicitaire d'avoir une « consommation annuelle d'électricité de plus d'un milliard de kWh par an, l'équivalent d'une ville de 300 000 habitants ». A présent il n'est plus bien vu de se vanter de sa consommation électrique, mais on peut raisonnablement supposer qu'en rajoutant les autres usines de Jarrie et Pont-de-Claix, les plate-formes chimiques du sud-grenoblois consomment autant que tous les habitants de l'Isère. Et vous, pensez-vous à bien éteindre la lumière en sortant ?

Alors que ses effets mortels étaient connus depuis le début du XXème siècle, l'amiante a été interdite en France seulement en 1996. Conséquence logique du fameux précepte dominant : le travail vaut plus que la santé, l'emploi plus que la vie. Patrick Casillas raconte l'ambiance qui régnait au comité permanent de l'amiante dans les années 1980, où il siégeait en tant que syndicaliste : « Dans une réunion j'avais dit "zéro fibre, zéro cancer" : il y avait eu un tollé des patrons de l'amiante qui s'étaient insurgés "vous mettez en péril des milliers d'emplois". (...) J'ai été dans des usines où les mecs m'auraient tué et me disaient "qu'est ce que tu vas nous faire chier ? Tu vas nous faire fermer la boîte, toi ? ».

Aujourd'hui, l'amiante est plus ou moins bannie mais ce précepte fait toujours office de religion parmi les élus de Grenoble et d'ailleurs. La croissance n'a pas d'odeur, pourvue qu'elle soit certifiée « développement durable ». L'industrie chimique crée des emplois, et des cancers, qui eux-même créent des emplois dans les centres de recherche s'attelant à la « lutte contre le cancer ». Pourquoi vouloir s'attaquer aux causes quand les conséquences sont lucratives ?

(*) Toutes les citations non sourcées proviennent des sites Internet d'Arkema ou Cézus.